

Le résumé de texte

Les attentes du jury pour le résumé du concours B ENV sont simples : elles se conforment à la définition même de l'exercice, tel qu'il est pratiqué à tous les concours qui le choisissent comme épreuve. Ces exigences sont régulièrement rappelées dans les rapports.

Un résumé est un exercice de contraction. Le nombre de mots demandé, au concours B ENV 300 mots avec une marge de 10% en plus ou en moins, doit être impérativement respecté. Tout dépassement est pénalisé. Le jury recompte les mots : toute « tricherie » est très sévèrement sanctionnée.

Le résumé doit retenir l'essentiel des idées du texte proposé ; ce qui suppose une compréhension des détails de la pensée de l'auteur et le choix de ce qui est important. Les déformations (contresens ou faux sens) et les lacunes sont sanctionnées. Il s'agit d'abord d'être fidèle à la pensée de l'auteur, de la manière la plus complète possible.

Dans un résumé, les idées du texte doivent apparaître dans l'ordre où l'auteur les a présentées. On appelle cela l'ordre « linéaire ».

Le résumé se doit de restituer l'argumentation du texte dans son mouvement logique. Pour cela, le candidat est invité à utiliser (à bon escient) un certain nombre de mots de liaison (mais, cependant, par conséquent, ainsi, donc, en effet, car...). On peut le mettre en garde contre des liens purement additionnels comme : d'une part, d'autre part, d'abord, ensuite, enfin...

Un résumé n'est pas un recueil de citations plus ou moins bien cousues. Le candidat est invité à reformuler les idées de l'auteur, à se les approprier et à les transposer dans sa propre langue. Cette reformulation n'implique pas que tous les mots du texte soient remplacés, un à un, par des « synonymes » (il n'y a pas de synonymes exacts en français) ; il faut seulement se garder de reprendre du texte des expressions entières. « Commodités de la conversation » à la place de « fauteuil » doit rester une affaire de « précieuses ridicules » !

Un résumé n'est pas une analyse de texte. Cela implique que le candidat épouse le point de vue de l'auteur : d'une certaine façon, il « est » l'auteur. De ce fait, des formules du genre « l'auteur dit que », « l'auteur montre que » sont à proscrire totalement. Leur emploi, ou l'emploi d'expressions de ce genre, est sévèrement sanctionné.

Enfin, un résumé est un exercice de rédaction en français. Cela implique l'emploi d'une langue correcte sur le plan de l'orthographe d'usage et sur le plan des accords grammaticaux. Une attention toute particulière doit être accordée au respect de l'accentuation et de la ponctuation. Les erreurs portant sur la langue sont comptées et sanctionnées. La formulation du résumé doit rester parfaitement « fluide », c'est-à-dire, facile à lire et à comprendre.

En conclusion, un résumé réussi a vocation à « remplacer » le texte qu'il résume. L'essentiel de la pensée d'un auteur doit s'y retrouver, dans sa limpidité.

Le jury transmet aux candidats tout son soutien dans la préparation de leur épreuve.